



# LETTRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

## FAUT-IL REDUIRE LE DEFICIT BUDGETAIRE EN CÔTE D'IVOIRE ?

LPE N° 05/2009

KEHO Yaya

*Année de publication :*  
Octobre 2010

### 1. Introduction

Le budget constitue l'instrument principal dont dispose les autorités ivoiriennes pour intervenir dans l'économie. En plus des rôles régaliens reconnus à un Etat, la politique budgétaire utilise les éléments du budget à des fins de régulation de l'activité économique. Depuis le début des années 1980, la politique budgétaire de la Côte d'Ivoire a été caractérisée par un déficit persistant, ce qui traduit pour certains bailleurs une mauvaise gestion des finances publiques. Malgré les programmes d'ajustements structurels (PAS) de la décennie 1980-1990, la Côte d'Ivoire enregistre toujours des déficits au niveau de ses finances publiques. Aujourd'hui, l'idée dominante des interventions de politiques économiques

semble être que les déficits budgétaires soient néfastes pour l'économie. Aussi la communauté internationale attache-t-elle une grande importance à la réduction des déficits budgétaires qui apparaissent comme l'instrument principal pour apprécier la discipline macroéconomique des autorités budgétaires.

En 1994, les pays membres de l'UEMOA ont adopté un ensemble de règles de coordination des politiques budgétaires nationales afin d'accélérer la convergence de leurs économies et fortifier les bases de la monnaie commune. Au nombre de ces règles, l'élimination complète du déficit budgétaire figure en premier rang. On peut questionner la

pertinence d'une telle contrainte pour des pays sous-développés pour lesquels il est reconnu que le manque d'infrastructures handicape fortement le développement économique et social (Banque Mondiale, 1994). En adoptant ces critères, les dirigeants de ces pays ne se lient-ils pas les mains en réduisant encore leur marge de manœuvre pour influencer leurs économies ? N'y a-t-il pas un coût économique lié à cette contrainte budgétaire ? En d'autres termes, faut-il nécessairement fonctionner en équilibre budgétaire ? Cette Lettre de politique économique tente de répondre à ces questions en considérant l'expérience ivoirienne sur la période 1980-2005.

Cette lettre de  
Politique Economique  
est tirée de  
Politique Economique  
et Développement  
(PED) n° 03/2009  
de la CAPEC.

## 2. Réduire le déficit budgétaire : quelques arguments théoriques

Les recettes fiscales sont la principale source des ressources budgétaires de certains pays en développement. En Côte d'Ivoire, environ 80% des recettes sont constituées par les recettes fiscales (BCEAO, 2006). Cela démontre l'importance de la politique fiscale dans la mobilisation des ressources et le financement des dépenses de l'Etat. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux effets de la politique budgétaire sur l'activité économique. Si certains voient dans les impôts un moyen de développement, d'autres au contraire, trouvent que les prélèvements fiscaux induisent des distorsions dans l'économie à travers une diminution des revenus. En effet, un prélèvement trop élevé décourage les contribuables, favorise la fraude et la corruption, et ralentit les investissements et la consommation privée. Cette réduction de la demande globale va freiner l'activité économique. Par ailleurs, les déficits occasionnés par une politique budgétaire

expansionniste peuvent avoir des effets néfastes sur l'économie à travers une hausse du taux d'intérêt et du taux d'inflation, et une baisse de l'épargne et de l'investissement. Ces effets seraient essentiellement dus à la hausse de la demande de biens et services et de crédit.

Cette vision négative de l'impôt peut être relativisée si l'on tient compte de la nature des dépenses que les recettes publiques permettent de financer. En effet, certains économistes soutiennent que les recettes fiscales peuvent avoir des effets positifs sur l'économie lorsqu'elles sont utilisées pour financer les infrastructures publiques, la recherche et développement, l'éducation et la santé (Barro, 1990; Lucas, 1988 ; Romer, 1990).

Des auteurs mettent en avant l'hypothèse d'une neutralité de la politique budgétaire en attribuant aux agents privés une capacité d'anticipation des

actions de l'Etat (Barro, 1974). Plus récemment, certains auteurs ont fait prévaloir l'idée que des politiques budgétaires restrictives peuvent même avoir des effets positifs sur l'économie (Giavazzi et Pagano, 1990)<sup>(1)</sup>.

Ces arguments contradictoires ont contribué à réduire l'utilisation systématique des finances publiques en tant qu'instrument efficace de régulation économique. Dans la pratique, il semble que ce soit le premier point de vue qui domine les discours et les interventions de politiques économiques des institutions internationales. Les déficits budgétaires seraient donc indésirables à cause des distorsions qu'ils engendrent au sein de l'économie. Aussi les politiques économiques insistent-elles de plus en plus sur le contrôle des déficits budgétaires afin de limiter leurs conséquences sur l'économie. Mais les déficits sont-ils partout néfastes à la croissance économique?

## 3. Analyse de l'expérience ivoirienne

Les éléments théoriques montrent qu'il est difficile de trancher sur l'efficacité des

politiques budgétaires expansionnistes. Car, à côté des effets positifs de certaines dépenses,

se développent des effets négatifs que peuvent créer le mode de financement de ces

(1) Pour une revue de littérature sur le débat concernant l'efficacité des politiques budgétaires, voir Briotti (2005), Capet (2004), Saleh (2003) et Hemming *et al.* (2002).

dépenses. Nous allons tenter d'examiner la question sur le plan empirique en analysant le cas de la Côte d'Ivoire sur la période 1980-2005. L'analyse est conduite en termes de causalité dans le cadre statistique des modèles autorégressifs afin de prendre en compte les délais de

réaction de l'économie aux chocs budgétaires ainsi que l'interdépendance théorique entre les finances publiques et le niveau de l'activité économique. Les résultats des tests de causalité accréditent l'hypothèse de neutralité des déficits budgétaires sur la période considérée. En

d'autres termes, les déficits budgétaires accumulés sur la période 1980 à 2005 n'ont pas eu d'impact significatif sur le taux de croissance économique du pays. Ces déficits pourraient donc être réduits sans compromettre le potentiel de croissance de l'économie.

#### 4. Conclusion

En définitive, notre analyse empirique montre que les déficits budgétaires n'ont pas été porteurs de croissance en Côte d'Ivoire sur la période 1980-2005. De ce point de vue, il est pertinent de chercher à instaurer une politique budgétaire suscep-

tible de retourner les déficits actuels afin de permettre au pays de dégager une épargne publique importante et réduire le niveau de l'endettement du pays. Si la pertinence du critère de convergence portant sur les déficits s'en trouve ici justifiée, il

se pose cependant une autre question importante : comment réduire le déficit budgétaire ? Faut-il réduire les dépenses ou accroître les recettes fiscales ? Ces questions seront examinées dans une autre Lettre de Politique Economique.

#### 5. Références bibliographiques

Banque Mondiale (1994), *Rapport sur le développement dans le monde : Une Infrastructure pour le développement*, Washington D.C.

Barro R. J. (1974), "Are Government Bonds Net Wealth", *Journal of Political Economy*, Vol. 82, pp. 1095-1118.

Barro R. J. (1990), "Government Spending in a Sim-

ple Model of Endogenous Growth", *Journal of Political Economy*, Vol. 98, No. 5, S103-S124.

BCEAO (2006), *Annuaire Statistique 2006*.

Briotti M. G. (2005), "Economic Reactions to Public Finance Consolidation: A Survey of the Literature", *European Central Bank, Occasional Paper*

*Series*, No. 38, October.

Capet S. (2004), "The Efficiency of Fiscal Policies: A Survey of the Literature", CEPII WP No 2004-11.

Giavazzi F. et M. Pagano (1990), "Can Severe Fiscal Contractions be Expansionary? Tales of Two Small European Countries", *NBER Macroeconomics Annual*, 5, pp. 75-111.

Hemming R., M. Kell et S. Mahfouz (2002), "The Effectiveness of Fiscal Policy in Stimulating Economic Activity - A Review of the Literature", *IMF Working Paper WP/02/208*, December.

Keho Y. (2009), "On the Causality between Budget Deficits and Economic Growth:

Time Series Evidence from Seven African Countries", *mimeo*.

Lucas R. E. (1988), "On the Mechanics of Economic Development", *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, No. 1, pp. 3-42.

Romer P.M. (1990), "Endogenous Technological Change", *Journal of Political Economy*, Vol. 98, pp. 71-102.

Saleh A. S. (2003), "The Budget Deficit and Economic Performance: A survey", *University of Wollongong, Economics Working Papers Series 03-12*.

Adresse : 08 BP 1295 ABIDJAN 08  
Tél. : 22 44 41 24  
Fax : 22 48 51 68  
E.mail : capec@afnet.net  
Situation géographique :  
Boulevard Latrille, près du Lycée  
Classique d'Abidjan



Ceci est une publication de la CAPEC  
Maquette : CAPEC  
Impression : Reprographie du CIRES

*La Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CAPEC) a été créée en décembre 1992.*

*La CAPEC a pour mission de produire pour le compte de l'administration publique ivoirienne des travaux scientifiques destinés à éclairer davantage les décisions de politique économique du gouvernement. C'est une structure nationale de réflexion, d'information et de conseil au service de l'Etat et des autres agents économiques.*

*La Cellule assure également la formation continue des cadres de l'administration pour aider à la compréhension, à l'applicabilité et à l'efficacité des politiques économiques.*

*La CAPEC a trois supports de publications : Politique Economique et Développement (PED), le Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED) et la Lettre de Politique Economique (LPE).*

*La Lettre de Politique Economique rend compte de l'essentiel des résultats des recherches et des recommandations de politiques économiques publiés dans le PED et le BUPED. Elle est aussi utilisée comme support pour les chroniques économiques.*

*Depuis sa création, la CAPEC est financée principalement par l'ACBF (African Capacity Building Foundation / Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique) et le gouvernement ivoirien.*

*Les points de vues soutenus dans cette lettre ne peuvent être attribués au Comité de Pilotage, à la Direction et aux bailleurs de fonds de la Cellule, mais à leurs seuls auteurs.*

*Aké G. M. N'GBO  
Directeur de la CAPEC*